



Commande de payer

Par Claude01

bonjour
j'ai fait un commandement de payer à ma locataire qui se termine au 30 juin .
comment faire pour assignation en référé pour faire payer les garants au plus vite ,j'ai une dette de 3000?
cordialement

Par Rambotte

Vous n'avez pas une dette, vous avez une créance (contre la locataire).
C'est la locataire qui a une dette (envers vous).

Ou alors, vous avez par ailleurs une dette de 3000? (envers un tiers), que vous espérez payer grâce à l'argent que vous doit votre locataire.

Par Claude01

bonjour
oui vous avez raison ma locataire as une dette envers moi .
comment faire pour faire assignation en refere pour pourvoir faire payer les garant merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous contacté un huissier (commissaire de justice) ?
[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1746]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1746[/url]

Par Claude01

oui bien sur

Par yapasdequoi

et donc pourquoi cette procédure simplifiée n'a-t-elle pas donné de résultat ?

Par Claude01

quelle procédure?

Par yapasdequoi

Alors lisez le lien que j'ai fourni qui vous explique comment l'huissier tout seul (donc sans référé) peut obtenir le paiement de cette dette.

Par Claude01

avec une injonction de payer?merci

Par yapasdequoi

Avez-vous lu le lien fourni ?

Par Claude01

I huissier me dit que c'est pas valable pour loyers impayés merci

Par yapasdequoi

Donc vous devrez saisir le tribunal.
L'avocat est conseillé, même si non obligatoire.

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31272]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31272[/url]